

<u>Règlement d'intervention financière</u> Communauté de Communes Sèvre & Loire

Conforme à la délibération D20240124-14 du conseil communautaire de la communauté de communes Sèvre et Loire

<u>Disposition d'aide à la réhabilitation de l'assainissement non collectif</u> 2024

Critères d'attribution:

L'aide est attribuée sous réserve du respect des critères suivants :

Le bénéficiaire :

- est occupant du logement au moment de la demande
- a des ressources qui ne dépassent pas les plafonds retenus par la Communauté de Communes basé sur les plafond « modeste » de l'agence national d'amélioration de l'Habitat (ANAH) en cours de validités avec 3 niveaux différents (1 fois le plafond modeste ANAH, 1.1 fois plafond modeste ANAH et 1.2 fois le plafond modeste ANAH (tableau en annexe révisable)
- Le logement a fait l'objet d'un constat de non-conformité de son ANC

Les travaux ne doivent pas être démarrés avant le dépôt du dossier de financement à la CCSL et l'accord sur le projet (contrôle de conception)

Le montant des travaux est compris entre 3000 € TTC et 11000 € TTC et doivent être fait par une entreprise spécialisée.

Constitution du dossier de demande de subvention:

- Une fiche de renseignements complétée
- Un relevé d'identité bancaire
- Le dernier avis d'imposition sur le revenu faisant apparaître le revenu imposable et le nombre de part
- Un devis détaillé des travaux de réhabilitation envisagé par une entreprise
- Un justificatif de domicile à l'adresse du logement

Le dossier sera réputé complet dès lors que l'ensemble des pièces demandées sera fourni.

Ce dossier de demande de subvention devra être déposé en même temps que le dossier technique présentant le projet d'assainissement.

Modalités d'aide:

Les aides sont versées par la Communauté de Communes sur une dépense de travaux plafonnée à 11 000 € TTC.

Le taux d'aide est défini en fonction du plafond de revenu :

- 30% de subvention pour revenu <plafond modeste ANAH (subvention maximale donc de 3300 €)
- 20% de subvention pour revenu < 1.1 plafond modeste ANAH (subvention maximale donc de 2200 €)
- 10% de subvention pour revenu < 1.2 plafond modeste ANAH (subvention maximale donc de 1100 €)

Une demande unique par foyer fiscal sera demandée.

Les dossiers sont éligibles dans la limite des crédits affectés à cette opération et les subventions accordées suivant l'ordre d'arrivées des dossiers réputés complets.

Pour tous les dossiers subventionnés, les contrôles de conception et de réalisation obligatoire réalisés par le SPANC sont également gratuits (subvention indirecte de 300 €)

Décision:

Après instruction simultanée du dossier technique de demande d'assainissement et du dossier de demande de subvention, et s'il répond aux critères d'éligibilités du règlement, une notification de l'aide sera adressée au particulier.

Les travaux devront démarrer dans les 6 mois suivant cette notification de financement.

Modalités de versement :

La subvention sera versée en une seule fois par virement sur présentation des factures acquittées et de l'avis favorable de réception du SPANC (contrôle de bon exécution).

Si les travaux sont supérieurs au devis, l'aide sera calculée en fonction du devis. Les dépassements de devis ne sont pas pris en compte. Par contre, si la facture est inférieure au devis, c'est le montant de la facture qui sera pris en compte.

Les travaux devront démarrer dans les 6 mois suivant la décision de financement. La demande de paiement devra intervenir dans un délai d'un an maximum après les travaux.

ANNEXE (révisable tous les ans, en fonction de l'ANAH):

Plafonds de revenus définis par la Communauté de Communes Sèvre et Loire applicables pour 2024 (Basé sur les revenus « modestes » de l'ANAH 2024)

	Subvention 30%	Subvention 20%	Subvention 10%
Nombre de personne composant le ménage	Plafonds annuels*	Plafonds annuels*	Plafonds annuels*
1	21 805	23 986	26 166
2	31 889	35 078	38 267
3	38 349	42 184	46 019
4	44 802	49 282	53 762
5	51 281	56 420	61 549
Par personne supplémentaire	+6 462	+7 108	+7 754

^{*} revenu fiscal de référence du ou des propriétaires figurant sur le dernier avis d'imposition